

**VILLE DE LA FERTÉ GAUCHER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

Etaient présents : Dr Yves JAUNAUX, Maire, M. Hervé CRAPART, Nathalie MASSON, M. Michel LEFORT, Mme Régine LAVIRON, Mme Michèle DARSON, Adjoint.

Mme Jocelyne MAILLET, M. Jean Pierre CROISSY, Mme Hélène BERGE, Mme Evelyne MARCELOT, M. Jean-Marie ABDILLA, M. Marc VEIL (à partir de la délibération N°77), Mme Christine AIELLO, M. Gilles RENARD, Mme Patience BAMBELA, Mme Ludivine AMEDJKANE (à partir de la délibération N°77), Mme Bernadette PINARD (à partir de la délibération N°77), M. Serge JAUDON, Mme Dominique FRICHET, Mme Béatrice RIOLET, M Michel JOZON.

Absents représentés : Mme Michèle JOURNET par Mme Régine LAVIRON
M. Joël TEINTURIER par Dr Yves JAUNAUX
M. Sylvain PELLETIER par M Hervé CRAPART
M Jean René BILLAUD par M. Michel LEFORT
Mme Pascale ASSOUVIE par M. Michel JOZON
M. Claude DEMONCY par M Serge JAUDON

Secrétaire de séance : Mme Régine LAVIRON

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2018 a été adopté à l'unanimité.

Date de convocation/affichage : 13.11.2018

Date affichage compte-rendu : 23.11.2018

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votant : 27

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal
du 23 octobre 2018
Rapporteur Dr JAUNAUX**

M. Michel JOZON,

Demande la correction dans l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre de son prénom, à savoir : M Michel JOZON.

Le Conseil Municipal,

Adopte le compte-rendu du 23 octobre 2018, à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur Le Maire

Demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

Participation au CCAS pour un don aux communes sinistrées de l'Aude

Le Conseil Municipal,

Approuve l'ajout du point à l'ordre du jour
à l'unanimité

Installation de Madame Bernadette PINARD

Monsieur Le Maire,

Expose qu'en cas de démission ou de décès d'un Conseiller Municipal dans une Commune de plus de 1 000 habitants, celui-ci doit être remplacé par le suivant sur la liste sur laquelle il figurait initialement, soit « Ensemble, La Ferté Gaucher bouge ».

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le Conseil Municipal procède à l'installation de Madame Bernadette PINARD, suivante sur la liste, dans les fonctions de Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Arrivée 18h04 Mme Ludivine AMEDJKANE
Arrivée 18h08 M Marc VEIL

OBJET : 77/2018 - Nomination des Conseillers Municipaux dans les commissions communales

Monsieur le Maire,

Invite le Conseil à procéder à un nouveau vote pour le remplacement de M. Roger REVOILE dont il faisait partie et suite à l'installation de Mme Bernadette PINARD conseillère municipale au sein des commissions suivantes :

COMMISSIONS	Propositions candidatures
Commission de suivi des délégations des services publics	Mme Evelyne MARCELOT En qualité de membre
Commission des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement, du développement durable et de la politique de la Ville	M. Hervé CRAPART En qualité de Vice-Président
Sous-commission communale chargée des affaires et des sites funéraires	Mme Bernadette PINARD En qualité de membre
Sous-commission du développement durable et de la biodiversité	Jocelyne MAILLET En qualité de membre
Commission d'accessibilité aux handicapés	Jocelyne MAILLET En qualité de membre
Comité pilotage PAVE (Plan de mise en place Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)	M Hervé CRAPART En qualité de membre
Comité de suivi de l'amélioration du quartier du 8 Mai	Mme Bernadette PINARD En qualité de membre
Référent PLUi	M Hervé CRAPART

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Désigne les membres des commissions ou comités suivants comme suit pour le remplacement de M. Roger REVOILE et la nomination de Mme Bernadette PINARD au sein des commissions suivantes :

- Toutes les commissions sont présidées par le Dr Yves JAUNAUX, Maire.

COMMISSION DE SUIVI DES DELEGATIONS DES SERVICES PUBLICS

Vice-Président

Hervé CRAPART
Michel LEFORT
Nathalie MASSON
Evelyne MARCELOT
Serge JAUDON

COMMISSION des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement, du développement durable et de la politique de la Ville

Vice-Président

M. Hervé CRAPART
Jean Marie ABDILLA
Christine AIELLO
Jean Pierre CROISSY
Michel LEFORT

Nathalie MASSON
Gilles RENARD
Serge JAUDON
Claude DEMONCY

Sous-commission communales chargée des affaires et des sites funéraires

Hélène BERGE
Michèle JOURNET
Michel LEFORT
Bernadette PINARD

Sous commission du développement durable et de la biodiversité

Christine AIELLO
Jean Pierre CROISSY
Gilles RENARD
Jocelyne MAILLET

COMMISSION D'ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES

Vice-Président
Michèle JOURNET
Ludivine AMEDJKANE
Hélène BERGE
Jean Pierre CROISSY
Evelyne MARCELOT
Sylvain PELLETIER
Jocelyne MAILLET
Pascale ASSOUVIE
Michel JOZON

Comité pilotage PAVE

(Plan de mise en place Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

Yves JAUNAUX
Hervé CRAPART
Michel LEFORT
Christine AIELLO
Jean Pierre CROISSY
Michèle JOURNET
Ludivine AMEDJKANE
Joël TEINTURIER
Serge JAUDON

Comité de suivi de l'amélioration du quartier du 8 Mai

Yves JAUNAUX
Bernadette PINARD
Jean-Marie ABDILLA
Hélène BERGE
Nathalie MASSON

Référent PLUi

Référent titulaire
M. Hervé CRAPART

Monsieur Le Maire,

Procède, au scrutin secret, à l'élection pour le remplacement de M. Roger REVOILE dont il faisait partie au sein des deux syndicats suivants :

SDESM

Délégué titulaire :

Sont candidats :

1. M Jean Marie ABDILLA
2. M Serge JAUDON

Scrutatrice : Mme Béatrice RIOLET

Nombre de bulletins constatés : 27

M Jean-Marie ABDILLA : 21 Voix

M Serge JAUDON : 6 Voix

Parc Naturel Régional,

Délégué Titulaire

Sont candidats :

1. M Hervé CRAPART
2. M Michel JOZON

Scrutatrice : Mme Ludivine AMEDJKANE

Nombre de bulletins constatés : 27

M Hervé CRAPART : 21 Voix

M Michel JOUZON : 6 Voix

Monsieur Le Maire,

Désigne les membres des syndicats suivants comme suit pour le remplacement de M. Roger REVOILE :

Conseillers municipaux délégués au SDESM

2 délégués titulaires :

Jean Marie ABDILLA

Jean Pierre CROISSY

1 suppléant

Serge JAUDON

P N R Parc Naturel Régional

Délégué titulaire

Hervé CRAPART

Délégué Suppléant

M Joël TEINTURIER

OBJET : 78/2018 – Remplacement de M Roger REVOILE au syndicat du Relais de télévision de Jouy sur Morin et au Syndicat Intercommunal d'assainissement de Montigny

Monsieur Le Maire,

Procède, au scrutin secret, à l'élection des conseillers par Syndicat

SYNDICAT DU RELAIS DE TELEVISION DE JOUY SUR MORIN

Sont candidats :

Titulaires :

- 1. Monsieur Hervé CRAPART**
- 2. Madame Pascale ASSOUVIE**

Scrutatrice : Mme Hélène BERGE

Nombre de bulletin constatés : 27

M Hervé CRAPART : 21 Voix

Mme Pascale ASSOUVIE : 6 Voix

Monsieur Le Maire,

Proclame élus le membre suivant :

M Hervé CRAPART

Sont candidats :

Titulaires :

- 1. Monsieur Hervé CRAPART**
- 2. Madame Béatrice RIOLET**

Scrutateur : M. Michel JOZON

Nombre de bulletin constatés : 27

M Hervé CRAPART : 21 Voix

Mme Béatrice RIOLET : 6 Voix

Monsieur Le Maire,

Proclame élus le membre suivant :

M Hervé CRAPART

OBJET : 79/2018 –

CC2M convention de mise à disposition de personnel

Monsieur Hervé CRAPART, Maire adjoint,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Considérant que la Communauté de Communes des 2 Morin, met à disposition de La Commune de La Ferté-Gaucher un agent titulaire pour exercer les fonctions d'assistant de Prévention à compter du 1^{er} novembre 2018, sur la base de 20% de son temps de travail hebdomadaire, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART, Maire adjoint,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 novembre 2019,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

Approuve la convention établie entre la CC2M et la commune afin de mettre à disposition de la Commune de La Ferté-Gaucher un agent titulaire pour exercer les fonctions d'assistant de Prévention à compter du 1^{er} novembre 2018, sur la base de 20% de son temps de travail hebdomadaire, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Autorise le Maire à signer cette convention ;

Transfère cette délibération au contrôle de légalité ;

Adresse une copie à la Communauté de Communes des 2 Morin.

Objet : 80 /2018 –

Taxe d'assainissement : demande de dégrèvement

Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Expose la demande de la Sté VEOLIA Eau d'accepter le dégrèvement de la taxe d'assainissement suivant :

Monsieur LETELLIER Patrice Route de Rebais 77320 La Ferté Gaucher

Consommation facturée : 86 m³

Consommation moyenne pour cette période : 19 m³

Consommation donnant lieu à dégrèvement sur la taxe d'assainissement : **67 m³**

Soit 0,81 € x 67 m³ = **54.27 €**

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accorder le dégrèvement de la taxe d'assainissement pour un montant de 54.27 € à **Monsieur LETELLIER Patrice Route de Rebais 77320 La Ferté Gaucher.**

Objet : 81 /2018 –

Réalisation du diagnostic des bâtiments publics en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement

Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Considérant qu'il est demandé aux communes ayant une population supérieure à 1 500 habitants de s'engager par voie de délibération à réaliser des enquêtes de conformités au niveau de l'ensemble des bâtiments publics de son patrimoine.

Considérant que l'octroi de subventions de la part du département de Seine et Marne et de l'Agence de l'Eau dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement est subordonné aux respects de condition d'éligibilité. L'une d'elles portant sur la qualité des raccordements des bâtiments publics aux réseaux d'assainissement.

Demande de prendre acte de cet exposé et de s'engager à lancer sous sa maîtrise d'ouvrage, le diagnostic de conformité des bâtiments publics identifiés en annexe, en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement devant permettre d'établir la nature des travaux à réaliser et le coût estimatif pour la mise en conformité.

Demande d'autoriser le Maire à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne pour le financement des diagnostics à hauteur de 40% et de 20% pour le Département.

Demande d'assurer la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un programme pluriannuel, le suivi de la mise en conformité.

Demande d'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette démarche.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

S'engage à lancer sous sa maîtrise d'ouvrage, le diagnostic de conformité des bâtiments publics identifiés en annexe, en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement devant permettre d'établir la nature des travaux à réaliser et le coût estimatif pour la mise en conformité.

Autorise le Maire à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne pour le financement des diagnostics à hauteur de 40% pour l'agence de l'eau et de 20% pour le Département.

Assure la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un programme pluriannuel, le suivi de la mise en conformité.

Autorise Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette démarche.

OBJET : 82 /2018 – Modification des statuts du SDESM

Monsieur Hervé CRAPART, Adjoint au Maire,

Vu la délibération N°2018-56 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve les modifications des statuts du SDESM ci-joint.

Objet : 83 /2018 – Désignation des délégués au Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marnais dit « S2E77 »

Monsieur Le Maire,

Vu l'arrêté interdépartemental n°2018/DRCL/BLI n°66 en date du 29 juin 2018 portant création du syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais dit « S2E77 »,

Vu la délibération N°54/2018 du 25 septembre 2018 émettant un avis favorable sur le projet de périmètre de ce syndicat et approuvant les statuts de ce dernier,

Vu les statuts du Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais, et notamment l'article 5 portant composition du comité syndical.

Considérant que cet article 5 prévoit :

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par chacun des membres et à raison de :

❖ Pour les communes adhérentes : 1 délégué titulaire par commune adhérente au syndicat

Des délégués suppléants, qui seront appelés à siéger au comité syndical avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, seront également désignés par les membres, à raison de :

❖ Pour les communes adhérentes : 1 délégué suppléant par commune adhérente au syndicat

Considérant que, par anticipation, il est proposé de désigner les représentants à ce syndicat, à savoir :

Sont candidats

- 1 délégué titulaire : Monsieur Yves JAUNAUX, Claude DEMONCY,
- 1 délégué suppléant : Monsieur Hervé CRAPART, Serge JAUDON,

Considérant que cette désignation n'entrera en vigueur qu'à la date de création du syndicat issu de la fusion.

Procède, au scrutin secret, à l'élection des représentants du syndicat

Délégué titulaire :

Scrutateur : Mme Nathalie MASSON

Nombre de bulletin constatés : 27

Monsieur Yves JAUNAUX : 21 Voix

Monsieur Claude DEMONCY : 6 Voix

Délégué suppléant :

Scrutateur : Mme Nathalie MASSON

Nombre de bulletin constatés : 27

Monsieur Hervé CRAPART : 21 Voix

Monsieur Serge JAUDON : 6 Voix

Monsieur Le Maire,

Désigne par anticipation, les représentants à ce syndicat, à savoir :

- **1 délégué titulaire : Monsieur Yves JAUNAUX**
- **1 délégué suppléant : Monsieur Hervé CRAPART**

Dit que cette désignation entrera en vigueur à la date de création du syndicat issu de la fusion.

OBJET : 84 /2018 – Reversement de la subvention 2018 à Familles Rurales pour la ludothèque

Monsieur Hervé CRAPART, Adjoint au Maire,

Expose la notification de paiement de la CAF de Seine et Marne du mois d'octobre 2018 d'un montant de 999.88 € pour le contrat Enfance-Jeunesse ludothèque.

Informe que le montant de la subvention a été perçu par la commune de La Ferté Gaucher

Informe qu'il convient de reverser ce montant à Familles Rurales porteur du projet de la ludothèque.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 novembre 2018,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Autorise Le Maire, à reverser à Familles Rurales le montant de 999,88 € correspondant à la subvention versé par la CAF pour le projet de la ludothèque.

OBJET : 85 / 2018 – Personnel Communal :
Contrat avec ALLIANZ-SOFAXIS représenté par M.M.A. : Cabinet Annie LOIR
Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Expose que l'assurance du Personnel actuellement souscrite à M.M.A. Cabinet Annie LOIR à La Ferté-Gaucher, arrive à échéance le 31.12.2018.

Vu le projet de contrat transmis par ALLIANZ-SOFAXIS (représenté par MMA, Cabinet Annie LOIR, Z.A. Le Bois Clément – SUPER U – BP 32 – à La Ferté-Gaucher),

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 novembre 2018,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

Accepte le contrat d'assurance du personnel des Collectivités Locales pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL avec **ALLIANZ-SOFAXIS, CS 80006 – 18020 BOURGES Cedex,** à compter du 1^{er} janvier 2019, définit comme suit :

Garanties souscrites :

Décès, Accidents du travail, congé de longue maladie/congé de longue durée, Maternité, maladie ordinaire avec franchise de 30 jours par arrêt.

Cotisations annuelles : **7.80 %** de l'assiette des cotisations

Dit que le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 avec une faculté annuelle de résiliation pour les deux parties, sous préavis de deux mois, sans que la durée ne puisse excéder deux années consécutives.

En conséquence, les droits et obligations des parties prennent fin au 31 décembre 2019, à minuit.

OBJET : 86 / 2018 – Participation au CCAS pour un don aux communes sinistrées de l'Aude

Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Expose que pour venir en aide aux communes sinistrées de l'Aude, le CCAS affrète un camion de meubles donnés par les Fertois.

Afin de régler le transport, une participation de la commune est versée au CCAS pour un montant de 250.00 €

Le conseil municipal,

Vu l'exposé de Monsieur Hervé CRAPART, Maire Adjoint,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 19 novembre 2018,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

Accepte de verser au CCAS une aide de 250.00 € afin de participer au transport de meubles donnés par les Fertois pour les communes sinistrées de l'Aude.

Décision N°25 à N°26/2018

Décision N°25

Date décision : 12.11.2018

Date affichage : 14.11.2018

OBJET : Décision N°25 / 2018 : Spectacle destiné aux enfants de l'Ecole Maternelle pour les fêtes de fin d'année

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un spectacle de Noël sera organisé le 13 décembre 2018, destiné aux enfants de l'Ecole Maternelle. Un contrat doit donc être conclu avec la compagnie théâtrale « Les petits cailloux », 3 rue des Berges – 77515 POMMEUSE.

Le Maire :

Article 1^{er} : **DECIDE** pour les fêtes de fin d'année, de **CONCLURE** un contrat avec la compagnie théâtrale « Les petits cailloux », 3 rue des Berges – 77515 POMMEUSE pour la prestation « Tic Tac à fables ».

Article 2 : **DIT** que la dépense de **1 350 euros TTC** est prévue au Budget Primitif VILLE 2018.

Article 3 : **DIT** que deux représentations de 50 minutes auront lieu le jeudi 13 décembre 2018 à 9 H 00 et 10 H 15.

Article 4 : **DIT** que cette décision N°25 sera :

- portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal
- affichée
- portée au registre des délibérations
- transmise au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture à Provins

Décision N° 26

Date décision : 12.11.2018

Date affichage : 14.11.2018

OBJET : Décision N° 26/2018 :

Renouvellement du contrat de maintenance avec la Sté LOGITUD

La Société LOGITUD Solutions s'engage à fournir le service de maintenance des progiciels suivants :

- **CANIS** : gestion des animaux dangereux
- **MUNICIPOL** : gestion de la Police Municipale

Le tarif forfaitaire représente un montant annuel de 282.67 € HT comprenant toutes prestations incluses dans le contrat de maintenance.

Le Maire,

Article 1^{er} : **DECIDE** de signer avec la Société LOGITUD Solutions, SAS, dont le siège social est ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schoelcher – 68200 MULHOUSE,

Le contrat pour la maintenance des progiciels :

- **CANIS** : gestion des animaux dangereux
- **MUNICIPOL** : gestion de la Police Municipale

Article 2 : Le présent contrat prend effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2019. A la fin de la première période de maintenance, le contrat sera tacitement renouvelé pour une période d'un an, deux fois maximum.

Article 3 : La dépense annuelle s'élevant à **282.67 € HT** est prévue au BUDGET, article 6156.

Cette redevance sera révisée chaque année en fonction de l'évolution à la hausse des indices Syntec.

Article 4 : **DIT** que cette décision **N°26** sera :

- portée à la connaissance du prochain Conseil Municipal
- affichée
- portée au registre des délibérations
- transmise au représentant de l'Etat en Sous-Préfecture à Provins

QUESTIONS DIVERSES

Question des élus de LA FERTE-GAUCHER AUTREMENT

Monsieur le Maire et Cher Collègue,

Suite aux décisions qui seront prises par l'assemblée générale du Club Automne et Souvenirs et prévues préalablement dans votre convocation du CCAS, nous souhaitons qu'un point soit fait sur la disparition de ce club et les raisons qui conduisent à cette dissolution.

- > Nous vous en remercions par avance.
- > Meilleure considération.
- > P. le groupe LFGA
- > Michel JOZON

REPONSE

Malgré une question diverse arrivée hors délai légal, je tiens à vous répondre pour une totale transparence de l'action municipale.

DISSOLUTION DU CLUB « AUTOMNE ET SOUVENIRS »

Au mois d'Août dernier M et Mme PINARD ont sollicité un rendez-vous en mairie. Ils m'ont expliqué qu'après de longues années de bons et loyaux services auprès du Club « Automne et Souvenirs » ils étaient fatigués et souhaitaient arrêter le Club du 3^{ème} âge. Monsieur PINARD m'a informé de sa démission en novembre prochain après le repas annuel du club.

Il a exprimé sa grande tristesse de laisser ce club au sein duquel il s'est toujours senti bien.

Il m'a également informé que l'ensemble des membres du bureau étaient aussi démissionnaires, par fatigue et quelques-uns pour maladie. Le bénévolat a ses limites. M PINARD a consulté les membres de l'association pour savoir si des personnes seraient intéressées pour continuer le club. Aucun n'a répondu favorablement.

J'ai proposé à M PINARD de rechercher une personne pour reprendre ce club essentiel pour les anciens et pour la ville.

Après de nombreux contacts aucune réponse favorable.

Devant ce double constat, j'ai proposé que le club perdure au travers d'un service municipal. Ce club du 3^{ème} âge ayant pour philosophie d'éviter l'isolement des personnes âgées et de maintenir du lien social essentiel pour les personnes âgées, le club sera rattaché au CCAS.

INFORMATIONS

Lors du conseil communautaire du jeudi 15 novembre 2018, les conseillers communautaires ont été élus pour les syndicats suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU HAUT MORIN
Devient LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN AMONT DU GRAND MORIN

Compétence intercommunale

Titulaire : Docteur Yves JAUNAUX

Suppléant : Monsieur. Hervé CRAPART

S M A G E

Compétence intercommunale

A été élu Monsieur Philippe DEVESTELE Maire de Montdauphin

S M I C T O M

Compétence intercommunale

Titulaire : Monsieur Jean-Marie ABDILLA

CCAS

Lors de la commission CCAS du 19 novembre 2018, la sous-commission Club « le temps des loisirs » a été créée :

- Dr Yves JAUNAUX : Président
- Mme Michèle DARSON : Vice-Présidente
- Mme Nathalie MASSON : membre
- Mme Hélène BERGE : membre
- Mme Evelyne MARCELOT : membre
- Mme Françoise REVOILE : membre

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Administrateur CC2M : M José DERVIN

Vice Président : Dr Yves JAUNAUX

CONDOLEANCES

- Mme Laura REYNAUD sous-préfète de Provins adresse ses condoléances attristées à l'ensemble du conseil municipal, suite au décès de Monsieur Roger REVOILE.

REMERCIEMENTS

- Mme Françoise REVOILE ainsi que toute la famille remercient avec émotion le Conseil municipal de la part prise à leur peine.
- Remerciements pour l'organisation de la 3ème roue Fertoise 2018 ainsi que de la part de L'association « Le rire Médecin » qui a reçu la somme de 3 455.00 €.

FIN DE LA SEANCE à 18h43

Le Maire,
Dr Yves JAUNAUX

La Secrétaire de séance
Mme Régine LAVIRON